**CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES DÉCOUPEURS :**

**Journées du Papier Découpé**

Tous les artistes découpeurs, qui dessinent et découpent eux-mêmes leurs propres œuvres, peuvent participer aux 5èmes Journées du Papier Découpé, en tenant un stand dans un des lieux prévus le samedi 10 et le dimanche 11 juillet 2021 de 10h à 18h.

L’inscription doit être faite par mail à l’adresse suivante : g.schopfer@chateau-doex.ch

Suite à leur inscription, les participants reçoivent une confirmation et des informations complémentaires.

Frais de participation :

Le prix de la location du stand pour le week-end est de CHF 50.- (inclus table et banc)

Délai d‘inscription : 31 mai 2021

**Le Grand des Marques**

La 4ème édition de l’exposition de reproductions de découpages « Le Grand des Marques » sera lancée le samedi 10 juillet 2021 sur le thème « Mouvement ».

Les artistes souhaitant exposer pour « Le Grand des Marques » doivent tenir un stand aux Journées du Papier Découpé afin que le public puisse avoir un contact direct avec les auteurs des œuvres.

Le découpage choisi devra impérativement être remis, ou envoyé par la poste (sous votre responsabilité), à Pays-d’Enhaut Région Economie et Tourisme, Place du Village 6, 1660 Château-d’Oex, entre le 1er mars et le 12 avril 2021. Vous pourrez en disposer à nouveau dès le 17 mai, ou venir le chercher à l’office de tourisme lors des Journées du Papier Découpé. Entre-temps il sera entreposé en sécurité et assuré (cf. Assurance).

Œuvre :

Chaque artiste peut présenter une œuvre qui doit remplir les critères suivants :

– dessinée et découpée à la main,

– coupée dans du papier ou une matière semblable,

– le thème imposé est « Mouvement »

– l’œuvre proposée devra être harmonieuse et présenter suffisamment de détails pour que l’effet rendu sur une bâche de grand format mérite l’attention (les organisateurs se réservent de faire une sélection),

– format d’environ 30 x 20 cm minimum et de proportion 3/2,

– étiquetée au dos, avec nom, adresse, année de création et titre, valeur d’assurance ou prix de vente.

Frais de participation :

- L‘envoi postal n’est pas pris en charge par l’organisation.

- La prise en charge de la photographie et de la reproduction est entièrement assurée par les organisateurs. Les clichés appartiennent à l’organisation.

Délai d‘inscription : 12 avril 2021

Assurance : Les œuvres sont assurées par Pays-d’Enhaut Région Economie et Tourisme depuis le jour du dépôt jusqu’à la restitution.